

# Le Programme Local de l'Habitat Qu'est ce que c'est?



# Le contenu du PLH

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique et politique qui rassemble les principes de l'intervention d'un territoire en matière d'habitat pour une durée de six ans. Il vise à :

- > Répondre aux besoins en logement et en hébergement
- > Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- > Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements



Concrètement le PLH est constitué de trois pièces complémentaires :

- Un diagnostic
- Un document d'orientations stratégiques
- Un programme d'actions

Il est prévu que le PLH de l'agglomération Lisieux Normandie soit approuvé au premier semestre 2023, il faut donc comprendre que ce document qui fixe les orientations et objectifs en matière d'habitat à l'échelle de l'agglomération viendra nourrir les réflexions préalables à l'élaboration du futur PLUi. En ce sens, le PLH de l'agglomération est un document socle majeur.

## Des thématiques transverses

L'Agglomération de Lisieux Normandie souhaite accompagner les communes en proposant une approche pragmatique. Le PLH permet de traiter les problématiques d'habitat grâce au partage d'expériences. Les spécificités locales sont bien évidemment à prendre en compte, c'est pour cela que les communes sont associées dès le lancement de la démarche.

Afin de nourrir les réflexions préalables quelques thématiques sont proposées ici, elles seront débattues et enrichies lors des échanges avec chaque commune :

### La rénovation de l'habitat

Une part importante du parc de logements individuels est concernée par une rénovation à court ou moyen terme. Il s'agit d'identifier les secteurs à enjeux et les problématiques rencontrées afin de mettre en place une politique globale d'adaptation des logements aux modes de vie actuels, à l'atteinte d'objectifs en termes de performances énergétiques et à la recherche d'un meilleur confort.



## Le parcours résidentiel pour tous



© Urbantis

Les ménages doivent pouvoir trouver un logement répondant à leurs besoins à chaque étape de la vie. La réponse aux besoins de logement peut donc s'envisager sous la forme d'un parcours résidentiel au sein de l'agglomération. L'analyse de la fluidité des parcours résidentiels révèle ainsi l'adéquation entre les revenus des ménages et les biens disponibles, complémentaire d'une réflexion sur le logement pour les publics spécifiques (jeunes, seniors, touristes, gens du voyage, etc).

## Les secteurs patrimoniaux



© Urbantis

Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires. Les sites patrimoniaux qui sont institués dans un but d'intérêt général posent néanmoins des questions spécifiques d'entretien, d'habitabilité et d'adaptation dans le temps.

## Les dents creuses



© Rainald Spekking / CC BY-SA 4.0  
(via Wikimedia Commons)

Dans une ville ou un village, la dent creuse est un espace non construit entouré de parcelles bâties. Elle résulte généralement d'une ancienne zone agricole où une unique parcelle est restée vierge de construction, de la démolition d'un édifice, ou encore d'un terrain vague. Mobiliser les dents creuses permet notamment de densifier les secteurs bâtis pour en limiter l'extension.

## Les communes nouvelles



Quelle dynamique de peuplement faut-il envisager pour les secteurs les plus ruraux du territoire ? Avec plusieurs communes nouvelles se pose nécessairement la question des besoins spécifiques, des opportunités et des complémentarités en termes d'habitat au sein de ces communes.

# Les communes acteurs du PLH



De janvier 2022 à novembre 2023, les communes seront invitées à contribuer à l'élaboration du PLH dans le cadre de temps forts spécifiques :



- Les rencontres communales
- La Journée Habitat qui réunira les communes et les acteurs de l'habitat du territoire (Etat, bailleurs, aménageurs, opérateurs privés, associations)



- L'élaboration d'une fiche communale qui déclinera le programme d'actions au niveau local



- Les temps d'information réguliers lors des instances communautaires (Séminaire d'information, Séminaire des exécutifs)
- Un passage du PLH dans chacun des conseils municipaux avant l'adoption finale par le conseil communautaire

